

**Le point de l'actualité de la semaine : 025/2024 :**

**Par André Dulou 156<sup>ème</sup> SR, responsable de la revue de presse  
Défense de l'UNION-IHEDN**

---

## **A la une aujourd'hui : Les services de renseignement français et les alternances politiques ( The Conversation, 23 juin 2024, Gérald Arboit)**

À l'heure où, aux Pays-Bas, un ancien chef du renseignement s'apprête à prendre la tête du gouvernement, inaugurant une pratique bien acceptée en Israël et aux États-Unis, pour ne pas évoquer la Russie, à l'heure où d'anciens agents sont membres d'assemblées parlementaires nationales ou européennes, il peut paraître opportun d'évoquer la situation française sous l'angle de ses services de renseignement.

Disons-le tout net : quel que soit le vainqueur du 7 juillet prochain, la permanence opérationnelle de ces services ne sera pas remise en question. Pour des raisons d'abord conjoncturelles (Jeux olympiques, guerres en Ukraine et à Gaza...) mais également structurelles (dépendance envers le gouvernement en ce qui concerne leurs moyens, et subordination de leurs missions au chef de l'État). Certes, une chasse aux opposants intérieurs peut être imaginable, mais les contre-pouvoirs que représentent la presse et les syndicats (puisque cela concernerait le renseignement intérieur) s'en empareraient immédiatement. Et cela, parce qu'une longue tradition d'apolitisme marque les services de renseignement, comme l'ensemble de l'administration d'État à laquelle ils appartiennent.

Des chefs de services de renseignement peu affectés par les alternances

On parle de services de renseignement en France depuis l'avènement de la III<sup>e</sup> République, pour désigner aussi bien le service de Statistiques, dépendant de l'état-major de l'armée et rebaptisé Section de renseignement après l'Affaire Dreyfus (1894-1906), que les Renseignements généraux et la Sûreté du territoire, créés au ministère de l'Intérieur entre 1907 et 1934.

Hormis la politisation générée par la condamnation pour espionnage de l'innocent capitaine Dreyfus, seuls deux patrons de service, l'un au sortir du ministère du général nationaliste Boulanger (1889) – le colonel François Vincent –, l'autre après la démission du général de Gaulle (1946) – le colonel André Dewavrin (Passy) – furent poursuivis administrativement, tous deux pour prévarication.

Autrement, ni les changements de République, ni les alternances politiques n'ont provoqué de changements de titulaires à la tête des services. La démission d'Alexandre de Marenches, patron du renseignement extérieur, en mai 1981, releva d'un choix personnel anticipé, puisque son homologue à l'intérieur, Marcel Chalet, poursuivit sa carrière jusqu'en novembre 1982.

<https://theconversation.com/les-services-de-renseignement-francais-et-les-alternances-politiques-232797>

-0-

**Les actualités de défense, avec cet article sur la nécessité de radars tactiques « collaboratifs » :**

**Transparence du champ de bataille : L'armée de Terre veut se doter de radars tactiques « collaboratifs » (OPEX 360, 23 juin 2024, Laurent Lagneau)**

Lors de ces récentes interventions faites en marge du salon de l'armement terrestre EuroSatory 2024, le chef d'état-major de l'armée de Terre [CEMAT], le général Pierre Schill, a évoqué les leçons qu'il a tirées de la guerre en Ukraine, après avoir souligné la nécessité de « rester modeste dans l'analyse des retours d'expérience [RETEX] » en s'efforçant de « distinguer ce qui est conjoncturel de ce qui est structurel ».

Ainsi, dans un entretien accordé à Defense News, le CEMAT s'est montré réservé sur l'avenir des drones dits FPV [First Person View], dont les deux belligérants font un usage intense en Ukraine. « C'est un instantané dans le temps. [...] Aujourd'hui, l'épée – c'est-à-dire ces drones aériens – est puissante, plus puissante que le bouclier. Mais le bouclier va s'améliorer », a-t-il dit.

En revanche, d'autres capacités, comme le C2 [commandement et contrôle], la létalité, la protection contre les menaces aériennes et la transparence seront des « capacités indispensables aux combats futurs », a relevé le général Schill, dans un dossier de presse publié par le ministère des Armées à l'occasion d'EuroSatory 2024.

« J'insiste sur la transparence du champ de bataille. Les progrès technologiques, notamment en matière de drones et satellites, rendent plus difficile le fait de dissimuler les intentions, les dispositifs et les mouvements. Associée à 'l'hyperlétalité' des feux, elle modifie les procédés tactiques sur le champ de bataille : les concentrations de force sont rendues difficiles, les dispositifs s'étalent les fronts se figent, les PC et les zones logistiques sont plus vulnérables, la mobilité, la discrétion, la dispersion et le camouflage sont remis au goût du jour », a ensuite développé le CEMAT.

<https://www.opex360.com/2024/06/23/transparence-du-champ-de-bataille-larmee-de-terre-veut-se-doter-de-radars-tactiques-collaboratifs/>

## **Cérémonie de remise des diplômes BIA sur la base aérienne de Luxeuil ( Air actualités, 20 juin 2024, AAE)**

Le 18 juin 2024, la base aérienne 116 « Lieutenant-colonel Tony Papin » de Luxeuil Saint-Sauveur a organisé la cérémonie de remise des diplômes du brevet d'initiation aéronautique (BIA) en partenariat avec l'éducation nationale.

Environ quatre-vingt jeunes de dix établissements scolaires de Franche-Comté ainsi que les escadrilles air jeunesse (EAJ) de Luxeuil étaient présents pour participer à cette remise de diplômes, précédée par la cérémonie de commémoration de l'Appel du 18 juin. Tous les lauréats se sont vu remettre leurs BIA et les majors de promotion ont été récompensés.

Cette année, la promotion des BIA a eu la chance d'avoir comme marraine la Major Déborah Ferrand, multiple championne du monde de parachutisme qui s'est déplacée pour l'occasion.

<https://www.defense.gouv.fr/air/actualites/ceremonie-remise-diplomes-bia-base-aerienne-luxeuil>

## **Décret du 19 juin 2024 portant nomination d'officiers généraux ( Journal officiel, 20 juin 2024)**

(...)

- A. - ARMÉE DE TERRE

- Article 1

M. le général de corps d'armée Vincent GIRAUD est nommé major général des armées à compter du 1er août 2024. Il est, pour prendre rang de la même date, élevé aux rang et appellation de général d'armée.

M. le général de division Hervé de COURRÈGES est nommé directeur de

l'Institut des hautes études de défense nationale et de l'enseignement militaire supérieur à compter du 1er août 2024. Il est, pour prendre rang de la même date, élevé aux rang et appellation de général de corps d'armée.

M. le général de division Pierre-Yves RONDEAU est nommé sous-chef d'état-major « appui-environnement » de l'état-major des armées à compter du 1er août 2024. Il est, pour prendre rang de la même date, élevé aux rang et appellation de général de corps d'armée.

M. le général de division Pierre MEYER est nommé gouverneur militaire de Metz, officier général de zone de défense et de sécurité Est, commandant de zone terre Nord-Est et commandant des forces françaises et de l'élément civil stationnés en Allemagne à compter du 1er août 2024. Il est, pour prendre rang de la même date, élevé aux rang et appellation de général de corps d'armée.

M. le général de division Patrik STEIGER est nommé officier général de zone de défense et de sécurité Ouest et commandant de zone terre Nord-Ouest à compter du 1er août 2024. Il est, pour prendre rang de la même date, élevé aux rang et appellation de général de corps d'armée.

(...)

- Article 7

M. l'amiral Pierre VANDIER est nommé conseiller du Gouvernement pour la défense à compter du 1er août 2024.

- Article 8

M. le vice-amiral d'escadre François MOREAU est nommé inspecteur général des armées à compter du 1er août 2024. Il est, pour prendre rang de la même date, élevé aux rang et appellation d'amiral.

M. le vice-amiral Éric MALBRUNOT est nommé sous-chef d'état-major « plans » de l'état-major des armées à compter du 1er août 2024. Il est, pour prendre rang de la même date, élevé aux rang et appellation de vice-amiral d'escadre.

M. le vice-amiral François-Xavier POLDERMAN est nommé major général de la marine à compter du 1er août 2024. Il est, pour prendre rang de la même date, élevé aux rang et appellation de vice-amiral d'escadre.

(...)

## C. - ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

### Article 14

M. le général de corps aérien du corps des officiers mécaniciens de l'air Manuel ALVAREZ est nommé inspecteur général des armées à compter du 1er août 2024. Il est, pour prendre rang de la même date, élevé aux rang et appellation de général d'armée aérienne.

M. le général de division aérienne du corps des officiers de l'air Stéphane GROËN est nommé général commandant territorial de l'armée de l'air et de l'espace et officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest à compter du 16 septembre 2024. Il est, pour prendre rang de la même date, élevé aux rang et appellation de général de corps aérien.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049746994>

*NDLR : des décrets se trouvent sur la même page pour des nominations de hauts fonctionnaires et directeurs.*

## **Les relations internationales :**

### **Comment évaluer la posture stratégique française? (Télos, 22 juin 2024, Cyrille Bret)**

Dans un essai<sup>[1]</sup> nourri par sa connaissance ancienne et détaillée des forces armées françaises, Jean-Dominique Merchet nous confronte, en dix chapitres, à une question redoutable : la France est-elle prête pour affronter un ennemi dans un conflit de haute intensité ? Rédigé fin 2023 au moment où la guerre à grande échelle avait malheureusement confirmé son retour dans l'espace stratégique européen, ce livre analyse sans complaisance la doctrine, la posture stratégique, la structure capacitaire, les structures de commandement et le moral des armées françaises actuelles.

Il réalise cet examen principalement à la lumière de trois étalons, d'une part, la dernière Revue nationale stratégique de 2022, d'autre part, la Loi de Programmation Militaire (LPM) adoptée pour la période 2024-2030 et enfin une évaluation des risques sécuritaires et militaires pesant sur la France en général et son territoire métropolitain en particulier.

La France et l'Ukraine, mêmes dangers?

D'évidence, la France n'est pas exposée à une menace militaire du type de celle qui s'est abattue sur l'Ukraine en 2022 : non seulement elle dispose de la dissuasion nucléaire mais en outre, elle fait partie de la plus puissante alliance militaire au monde, l'OTAN, deux assurances vies solides contre une agression. Pour Merchet, la dissuasion nucléaire française est devenue une véritable colonne vertébrale pour la défense nationale : elle absorbe près de 15% des crédits de défense, élève le niveau technologique de toutes les armées et de beaucoup d'entreprises de la BITD, garantit une forme d'autonomie stratégique et surtout, comme le montre l'exemple ukrainien, la préserve contre une attaque d'une grande puissance.

En effet, aux termes du Memorandum de Budapest, en 1994, l'Ukraine avait accepté de se départir de son arsenal nucléaire, s'exposant trente ans plus tard à l'invasion de la Russie. Toutes choses égales par ailleurs, l'arme nucléaire l'aurait protégée, comme elle protège aujourd'hui le régime de Pyongyang.

<https://www.telos-eu.com/fr/comment-evaluer-la-posture-strategique-francaise.html>

### **L'UE envisage des sanctions contre la Géorgie pour sa loi sur les agents étrangers ( Euractiv Alexandra Brzowski translated by Anna Martino)**

L'UE envisage une série de mesures, y compris des sanctions contre de hauts fonctionnaires du gouvernement, la réduction de son aide financière et la restriction des voyages sans visa, en réponse à la loi controversée sur les agents étrangers du gouvernement géorgien, selon un document interne consulté par Euractiv.

Les ministres des Affaires étrangères de l'UE devraient discuter lundi (24 juin) des réponses possibles à l'adoption en Géorgie de la loi controversée sur les agents étrangers en mai. Les différentes options sont reprises dans un document rédigé par le Service européen pour l'Action extérieure (SEAE).

Bruxelles avait demandé à Tbilissi le retrait de cette loi, qui avait déclenché des semaines de manifestations dans le pays, en prévenant que l'adoption du projet de loi compromettrait les espoirs de la Géorgie d'adhérer à l'Union européenne dans un avenir proche.

« Il y a un large consensus sur le fait que l'UE doit réagir, maintenant nous devons juste trouver l'équilibre approprié », a indiqué un diplomate de l'UE, tout en se faisant

l'écho d'autres responsables qui ont rappelé qu'il n'était pas certain que des mesures soient prises.

<https://www.euractiv.fr/section/elargissement/news/lue-envisage-des-sanctions-contre-la-georgie-pour-sa-loi-sur-les-agents-etrangers/>

## **L'OTAN annonce la nomination de l'amiral Pierre Vandier, de la marine nationale française, au poste de commandant suprême allié Transformation (NATO News, 21 juin 2024 (MAJ))**

Le 20 juin 2024, le Conseil de l'Atlantique Nord a approuvé la nomination de l'amiral Pierre Vandier, de la Marine nationale française, au poste de commandant suprême allié Transformation.

L'amiral Vandier est actuellement major général des armées. Il succédera au général Philippe Lavigne, de l'armée de l'Air et de l'Espace française, au cours d'une cérémonie de passation de commandement qui se déroulera au Quartier général du commandant suprême allié Transformation, à Norfolk, en Virginie (États-Unis), en septembre 2024.

Au nom des gouvernements de tous les pays de l'Alliance, le Conseil de l'Atlantique Nord exprime au général Lavigne sa profonde et durable reconnaissance pour les remarquables services rendus dans l'exercice de ses fonctions de commandant suprême allié Transformation.

[https://www.nato.int/cps/fr/natohq/news\\_226984.htm?selectedLocale=fr](https://www.nato.int/cps/fr/natohq/news_226984.htm?selectedLocale=fr)

**Sur le plan de l'économie, cet article sur le marché du gaz et la bataille économique entre le Maroc et l'Algérie :**

## **Le Maroc tente de réagir à la suprématie gazière de l'Algérie ( Mondafrique, 22 juin 2024, La rédaction, Olivier Vallée)**

L'Algérie a été à l'honneur lors du sommet du G 7 qui s'est tenu mi juin à Bari en Italie. De nouveaux accords ont été signés avec le président Tebboun. Pour répondre à ce défi en matière de gaz, le Maroc tente de développer ses propres champs gaziers. Le pipe-line qui relie l'Algérie et l'Italie, via la Tunisie, s'affirme maintenant comme l'axe prioritaire des livraisons de gaz naturel à l'Europe. Abdelmadjid Tebboun ne reviendra pas sur la fin du GME (Gaz Maghreb Europe) qui permettait à l'Algérie, depuis 1996 et jusqu'en 2021, d'expédier vers l'Espagne et le Portugal, via le Maroc, environ 10 milliards de m<sup>3</sup> de gaz naturel (1).

Malgré un rapprochement diplomatique spectaculaire avec le Maroc, l'Espagne continue pour sa part d'être approvisionnée en gaz par l'Algérie, son premier fournisseur, via le gazoduc sous-marin Medgaz, qui relie directement les deux pays et dont la capacité va être augmentée pour compenser l'arrêt du transit via le GME.

Le matelas du gaz de Tendirara

Pour répondre à ce défi en matière de gaz, le Maroc a engagé le développement du champ gazier de Tendirara, situé dans l'est du Maroc et tout près de l'Algérie. La concession de Tendirara, avec ses réserves estimées à 10,67 milliards de mètres cubes de gaz naturel, représente une ressource stratégique pour l'avenir énergétique du pays. Mais le partenaire britannique de cette opération marocaine a fait marche arrière le 18 juin 2024. La société britannique Sound Energy PLC a ainsi annoncé la



vente de sa filiale, Sound Energy Morocco East Limited, à Managem, le principal groupe minier marocain.

<https://mondafrique.com/a-la-une/le-maroc-tente-de-reagir-a-la-suprematie-gaziere-de-lalgerie/>

## **CB nous incite à payer « in France » ( information fournie par BOURSORAMA AVEC LABSENSE •23 juin 2024)**

CB fête cette année ses 40 ans et a lancé une campagne nationale (presse et digitale) pour renforcer sa présence auprès des particuliers et des professionnels. L'objectif ? S'imposer davantage face aux réseaux étrangers comme Mastercard et Visa. Plus de 75 % des transactions par carte emploient, en France, l'infrastructure CB mais ce pourcentage baisse chaque année. L'une des raisons de cette diminution est le succès croissant des banques en ligne, partenaires de Visa ou de Mastercard. Pour sa campagne de sensibilisation, CB a dévoilé dans un premier temps trois visuels mettant en avant le savoir-faire français (fromages, choux verts...). D'autres visuels (savons artisanaux à la lavande de Provence, miel...) ont ensuite été rendus publics. Tous ont en commun le slogan suivant : « Le made in France, c'est mieux si on paye in France ». Pour le groupement d'intérêt économique CB, l'idée est de promouvoir la souveraineté du paiement par carte bancaire en France. Dans le communiqué de presse diffusé à l'occasion du lancement de la campagne publicitaire, le GIE estime même que le paiement avec CB est un acte citoyen à part entière. Sur son site Internet, CB a indiqué que cette nouvelle campagne publicitaire nationale, signée Altavia Disko, est visible dans la presse écrite mais pas seulement. Des affiches ont aussi été mises en place dans différentes villes tandis qu'un dispositif digital, réseaux sociaux inclus, a été déployé.

**Groupement des cartes bancaires : protection des données et innovation**

Pourquoi utiliser CB ? Selon le GIE, il existe plusieurs raisons : c'est un réseau de paiement sécurisé, qui protège les données personnelles ; cela permet de soutenir l'économie française ; cela permet d'aider les commerçants pour lesquels il s'agit du réseau le moins onéreux (jusqu'à dix fois moins cher que ceux de la concurrence) ; c'est faire le choix de l'innovation avec des solutions adaptées aux habitudes en constante évolution des consommateurs français. Pour « payer in France » en ligne, cliquez simplement sur le logo CB parmi tous ceux proposés. Note : le logo CB sur votre carte indique qu'elle permet d'employer le réseau domestique de paiement.

<https://www.boursorama.com/patrimoine/actualites/cb-nous-incite-a-payer-in-france-d156bb71cf373879b32fc3596f301b79>

## **Energie : comment comprendre les hausses des prix de l'électricité ? ( Economie matin, 23 juin 2024, Léopold Aubin)**

Le marché de l'électricité en France est en perpétuelle évolution, influencé par des décisions politiques, économiques et environnementales. Pour mieux anticiper l'augmentation des factures d'électricité, il est important de comprendre les mécanismes de régulation des prix.

Qu'est-ce que le tarif réglementé de vente (TRV) ?

Le tarif réglementé de vente de l'électricité, connu sous le nom de Tarif Bleu, est un prix fixé par les autorités publiques et proposé exclusivement par les fournisseurs historiques comme EDF. Ce tarif est destiné aux particuliers et aux petites entreprises ayant une puissance souscrite inférieure à 36 kVA. En 2023, ces tarifs ont été soumis à des hausses notables, en grande partie dues aux fluctuations du marché de gros européen de l'énergie et à la fin progressive des mesures de protection tarifaire mises en place par le gouvernement.

Le tarif réglementé est calculé en tenant compte de divers facteurs tels que les coûts de production, d'acheminement, de stockage, ainsi que les prix du gaz et des quotas de CO2. Les ministères de l'Écologie et de l'Économie publient annuellement ces tarifs, influençant ainsi directement les factures des consommateurs.

Pourquoi le tarif réglementé augmente-t-il ?

La récente hausse du tarif réglementé de l'électricité, avec une augmentation de 8,6 % pour les tarifs normaux et de 9,8 % pour les tarifs heures creuses/heures pleines en février 2023, s'explique principalement par la fin du bouclier tarifaire. Instauré par le gouvernement Castex en 2022, ce bouclier avait pour objectif de réduire la taxe sur l'électricité et de protéger le pouvoir d'achat des Français face à la montée des prix du marché de gros.

<https://www.economiematin.fr/tarif-lectricite-prix-augmentation-20240623>

**Lire avec intérêt cet article concernant la sécurité intérieure :**

### **Du soutien pour les démineurs lors des JOP de Paris (L'Essor, 23 juin 2024)**

Fouille des sites olympiques et intervention en cas de colis suspects : les démineurs ne manqueront pas de travail durant les JOP. Le ministère de l'Intérieur recrute, dans ses rangs, des volontaires pour les aider.

**Un décret et deux arrêtés**, parus ce dimanche au Journal officiel, précisent les conditions de cet **appel à volontaires**. Le **décret**, daté du 21 juin 2024, précise que les services spécialisés dans le déminage "*peuvent faire appel à des fonctionnaires et agents contractuels volontaires relevant pour leur gestion du ministère de l'intérieur ou de la préfecture de police, pour participer à toute opération préalable à l'exercice des missions de recherche d'engins suspects*". Un premier **arrêté**, daté du 21 juin 2024, dispose que les fonctionnaires et agents contractuels seront mobilisables par **périodes de cinq heures**, dans la limite de deux périodes par jour. **Une indemnité forfaitaire de 130 euros** leur sera versée pour chaque période de mobilisation effectuée **entre le 1er juillet et le 15 septembre 2024**. Un second **arrêté**, daté du 21 juin 2024, ajoute que la formation, d'une **durée de 30 heures** est répartie sur **cinq jours** et précise les enseignements dispensés lors de cette formation.

<https://lessor.org/operationnel/du-soutien-pour-les-demineurs-lors-des-jop-de-pari>

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049766846>

**Et quelques articles de fond et d'actualité :**

### **le recueil du renseignement, Entretien avec Y. Lledo-Ferrer (Diploweb, 23 juin 2024, Pierre VERLUISE, Yvan LLEDO-FERRER)**

Pierre Verluise (P. V.) : Dans l'ouvrage « *Les mondes du renseignement* » (PUF) votre chapitre, « Le recueil du renseignement », détaille les divers types de moyens engagés pour obtenir le renseignement, à savoir d'origine opérationnelle, humaine, électromagnétique, image et de sources ouvertes. Quelle est la répartition entre ces différents moyens d'accès au renseignement ? Quelle en a été l'évolution ?

Yvan Lledo-Ferrer (Y. L.-F.) : Si le renseignement humain représente le cœur de métier traditionnel des services de renseignement, l'interception des correspondances

est probablement presque aussi ancienne que l'invention de l'écriture, et dès la Renaissance on a eu recours au chiffrement pour tenter de déjouer l'espionnage de celles-ci [1]. Les différents progrès techniques ont ouvert de nouveaux domaines inexistants pour le renseignement, de la télégraphie à l'imagerie satellitaire. Avec la numérisation de l'ensemble de nos activités, nous assistons à une croissance exponentielle des domaines dans lesquels peut s'exercer le recueil technique de données, pour peu que les services disposent des capteurs spécialisés nécessaires, et des techniques de déchiffrement. Ainsi, le défi à relever pour les services de renseignement est plutôt l'abondance que la pénurie de données, et surtout leur correcte exploitation pour ne retenir que ce qui constitue à vrai dire un renseignement, et à temps pour qu'il soit utile au décideur politique ou dans le cadre d'une opération.

*Rien n'empêche de placer une source humaine sur écoute à son insu, pour s'assurer qu'elle livre bien tous les éléments dont elle a connaissance.*

Cependant, il est artificiel d'opposer renseignement d'origine humaine et renseignement technique tant les deux sont complémentaires. Ainsi, rien n'empêche de placer une source humaine sur écoute à son insu, pour s'assurer qu'elle livre bien tous les éléments dont elle a connaissance, voire qu'elle ne s'adonne pas à une opération d'intoxication. A contrario, une bonne source humaine peut être initialement identifiée sur la base d'interceptions de communications.

<https://www.diploweb.com/Comment-se-fait-le-recueil-du-renseignement-Entretien-avec-Y-Lledo-Ferrer.html>

## **Avec le lancement de l'observatoire sino-français Svom, Pékin s'impose parmi les leaders du spatial (RFI, 21 juin 2024, Nicolas Pagès)**

Ce samedi 22 juin, est lancé, depuis la base spatiale de Xichang, au sud-ouest de la Chine, l'observatoire Svom. Issu d'une collaboration franco-chinoise longue de huit ans, le lancement sera une nouvelle étape de la progression chinoise dans le domaine spatial. Au point de concurrencer le rival américain.

Voilà un nouveau marqueur de la réussite dans le domaine spatial pour la **Chine**, partenaire que la France n'a pas choisi au hasard. En quelques décennies, l'Empire du milieu a su s'ériger en leader du spatial. Le lancement de l'observatoire spatial Svom (Space-based multi-band astronomical Variable Objects Monitor) samedi 22 juin depuis la base spatiale de Xichang, dans le sud-ouest de la Chine en est une nouvelle preuve. Le satellite est destiné à analyser les sursauts gammas, des rayons particulièrement difficiles à détecter qui pourraient nous en apprendre beaucoup sur les premiers âges de l'Univers.

<https://www.rfi.fr/fr/asie-pacifique/20240621-avec-le-lancement-d-un-observatoire-sino-fran%C3%A7ais-p%C3%A9kin-s-impose-parmi-les-leaders-du-spatial>

**Parus au journal officiel :**

**Décret N° 2024-555 du 17 juin 2024 relatif aux garanties en matière de risque décès des agents publics de l'Etat, des militaires et des ouvriers de l'Etat**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049739565>



**Décret n° 2024-572 du 21 juin 2024 définissant le contenu de la convention de mandat d'arbitrage et les informations transmises au mandant pour les contrats d'assurance vie et de capitalisation**

**<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049766695>**